

Près de 160 érémistés dans le dispositif depuis plus de dix ans

Nicolas Rafin, étudiant en licence de sociologie à l'Institut de psychologie et de sociologie appliquées (IPSA) à Angers, a effectué un stage au sein du CÉAS sur une période de six semaines, du 24 février au 4 avril 2003. Ce stage avait pour objet de réaliser une étude de type sociologique portant sur les bénéficiaires mayennais du revenu minimum d'insertion (RMI), inscrits dans le dispositif depuis la période 1989/1992, soit depuis plus de dix ans. L'étudiant a également signé une convention de stage avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) qui a mis à sa disposition des données quantitatives et a facilité les contacts avec le public érémisté concerné.

Pour cette étude, Nicolas Rafin a essentiellement recueilli ses données par entretien auprès d'une vingtaine d'érémistés. Pour des raisons matérielles (de déplacement et de temps principalement), il a restreint son échantillon à la communauté d'agglomération de Laval – où l'on retrouve plus de la moitié des bénéficiaires mayennais du RMI dans le dispositif depuis plus de dix ans. De plus, Nicolas Rafin a réalisé toute une série d'entretiens auprès de différents acteurs du dispositif RMI en Mayenne et auprès de membres d'associations caritatives et d'insertion. Nous présentons ci-après une synthèse des conclusions de l'étude. Le rapport complet (95 pages) peut être consulté au CÉAS.

Le RMI reste une réponse à la question de l'exclusion

Le RMI a été institué en 1988, avec pour visée, à

l'époque, de forger un nouveau rapport, plus actif, entre la puissance publique et les personnes percevant cette nouvelle prestation sociale. L'un des objectifs était d'éviter aux personnes de tomber dans l'assistance.

En 2003, quinze ans après la mise en place du RMI, les situations d'exclusion existant à la fin des années quatre-vingts sont loin d'être toutes résolues. A contrario, certaines de ces situations se sont aggravées. L'exclusion, définie par Robert Castel comme « *un processus de désaffiliation d'une population mise à l'écart de l'emploi et mal inscrite dans des cadres de solidarités concrètes* » ⁽¹⁾, demeure, alors, une réelle question sociale.

Le dispositif RMI était une réponse apportée à cette question sociale de l'exclusion. Le RMI constitue un dernier recours proposé par la solidarité

Allocataires du RMI en Mayenne et dans les Pays de la Loire au 31 décembre de chaque année (CAF et MSA)

	Décembre 1998	Décembre 1999	Décembre 2000	Décembre 2001	Décembre 2002
Mayenne	1 798	1 826	1 585	1 681	1 847
Pays de la Loire	40 302	41 467	38 206	36 609	37 170
Mayenne / Pays de la Loire (%)	4,5 %	4,1 %	4,1 %	4,6 %	5,0 %

Source : Caisse nationale des allocations familiales, Direction des statistiques, des études et de la recherche.

Les bénéficiaires du RMI en Mayenne représentent entre 4 % et 5 % de l'effectif des Pays de la Loire, ce qui est relativement peu au regard du poids démographique du département (8,9 %). En décembre 2002, 97 % des érémistés du département sont rattachés à la CAF et 3 % à la Mutualité sociale agricole (MSA).

La population érémisté étudiée rassemble les personnes allocataires CAF dans le dispositif depuis plus de dix ans, c'est-à-dire les personnes entrées dans le dispositif entre 1989 et 1992 inclus. Cette population représente à peine 9 % de la population totale érémisté allocataire CAF.

⁽¹⁾ – Robert Castel, *La métamorphose de la question sociale*. Paris : éd. Gallimard (coll. Folio essais), 1999.

nationale. Mais ce dispositif a aussi ses limites et ses effets pervers. La principale limite du RMI est de ne pas permettre à certains bénéficiaires de sortir de ce dispositif.

Au 31 décembre 2002, en Mayenne, près de 160 érémites allocataires de la CAF étaient dans le dispositif depuis plus de dix ans. Dès lors, on peut se poser la question : pourquoi cette prestation sociale vouée à l'insertion sociale et professionnelle ne permet-elle pas aux personnes de sortir du dispositif RMI ?

Quand le dispositif devient mode de vie

Tous les érémites rencontrés ont connu des difficultés au cours de leur parcours de vie. Ces difficultés sont d'ordre familial, scolaire, professionnel, culturel, ou encore liées à la santé. Leur entrée dans le dispositif RMI n'était pas un choix. Ces personnes ont intégré le dispositif par nécessité. Il convient manifestement de casser cette image du érémitisme entrant dans le dispositif pour se donner une pause dans sa vie en profitant de l'assistance publique. Être « érémitiste », pour ces personnes, est souvent vécu comme une honte, une humiliation.

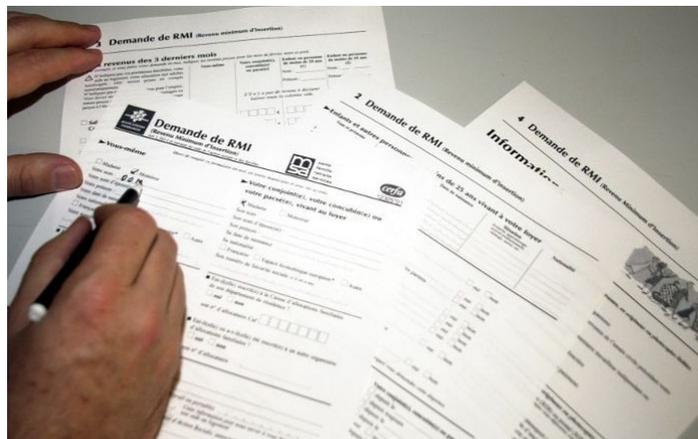
En restant plus d'une dizaine d'années dans le dispositif, elles s'aménagent et s'arrangent un mode de vie coupé du monde du travail. En fonction de leur histoire propre, de leur trajectoire, elles s'approprient le RMI à leur façon. Cette appropriation du RMI conduit à mettre en place un système D entre l'économie illégale, l'aide du réseau relationnel, le secours auprès du service social.

Cette « organisation » ou plutôt ce « bricolage » autour du dispositif devient peu à peu un mode de vie. Ainsi, ces personnes s'éloignent du monde du travail et d'une insertion professionnelle. Cette construction sociale de l'individu permet de pallier l'exclusion sociale et la logique d'échec et d'humiliation auxquelles il est confronté. Mais avec une telle construction de soi, les opportunités d'insertion proposées n'aboutissent pas.

Par ailleurs, l'idée de plein emploi apparaît comme une utopie. Le marché de l'emploi réclame une main d'œuvre immédiatement opérationnelle. Dès lors, entre un marché de l'emploi montrant ses limites et cette population dont les dispositions sont de moins en moins adaptées au monde du travail, l'idée d'insertion professionnelle s'éloigne, voire s'anéantit pour les érémites de « longue durée ».

L'éloignement de l'insertion professionnelle et une construction identitaire hors d'une logique d'activité professionnelle traditionnelle amènent à une perte d'autonomie des érémites vis-à-vis du dispositif. La stigmatisation et leur exclusion sociale entraînent une dépendance à l'égard des travailleurs sociaux. Cette dépendance peut également être mise en lien avec leur méconnaissance du dispositif. Au final, ces personnes s'installent dans l'assistance sans être forcément conscientes. Elles restent dans une logique d'échec, de souffrance et d'humiliation, et n'arrivent pas à se sortir de cet engrenage, de cette spirale.

Au demeurant, les érémites mayennais dans le dispo-



sitif depuis plus de dix ans, les « vieux érémites » en général, forment un groupe particulier au sein de l'ensemble de la population érémitiste mayennaise. Peut-on encore parler du « I » du RMI pour ces personnes ? Cependant, si pour cette population l'idée d'insertion sociale et professionnelle s'éloigne, l'échec de l'insertion à travers le RMI n'est pas généralisable à l'ensemble de la population érémitiste.

De fait, à travers les témoignages recueillis lors de cette étude, les difficultés d'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrées semblent davantage résulter de leur parcours de vie et de leurs caractéristiques individuelles que d'un effet désincitatif du RMI.

La souffrance liée au statut d'érémitiste

Par ailleurs, en Mayenne, posséder le statut d'érémitiste est d'autant plus difficile à assumer que le département détient un taux de chômage parmi les plus faibles en France. Les personnes rencontrées souffrent sans doute plus du regard des autres, de leur statut d'érémitiste et de leur place au sein de la société française, que de leur précarité financière. La pauvreté ne trouve pas ses fondements dans un rapport économique mais dans un rapport social. Pour la population érémitiste, ce n'est pas la faible possession de biens qui les rend pauvres mais plutôt leur statut social, leur statut d'érémitiste. Comme le souligne Marshall Sahlins : « *Les peuples les plus primitifs du monde ont peu de biens mais ils ne sont pas pauvres parce que la pauvreté ne constitue pas une faible quantité de biens, elle est davantage une relation d'homme à homme, un statut social* »⁽²⁾.

On peut donc observer les effets latents de la loi : la stigmatisation de la population érémitiste à travers le terme même d'« érémitiste », l'inscription sur le long terme de certains érémites au sein des associations d'insertion, le manque de mixité sociale au sein de ces mêmes associations, et la mise en place d'un système D à côté du dispositif. Si le RMI n'est pas à l'origine de la désincitation au travail des personnes, il n'est pas non plus à l'origine de l'incitation à travailler des personnes qui sortent ou qui sont « en voie de sortie » du dispositif.

Dans l'esprit originel de la loi, « *une allocation était offerte contre l'engagement de se socialiser, de faire des démarches pour retrouver ce qu'on appelle une "employabilité"* »⁽³⁾. À l'origine, le RMI s'inscrivait dans un engagement réciproque à travers l'idée de contrat, de

⁽²⁾ – Marshall Sahlins, *Âge de pierre, âge d'abondance, l'économie des sociétés primitives*. Paris : éd. Gallimard, 1976.

⁽³⁾ – Michel Rocard, dans *L'Expansion* du 30 octobre 2002.

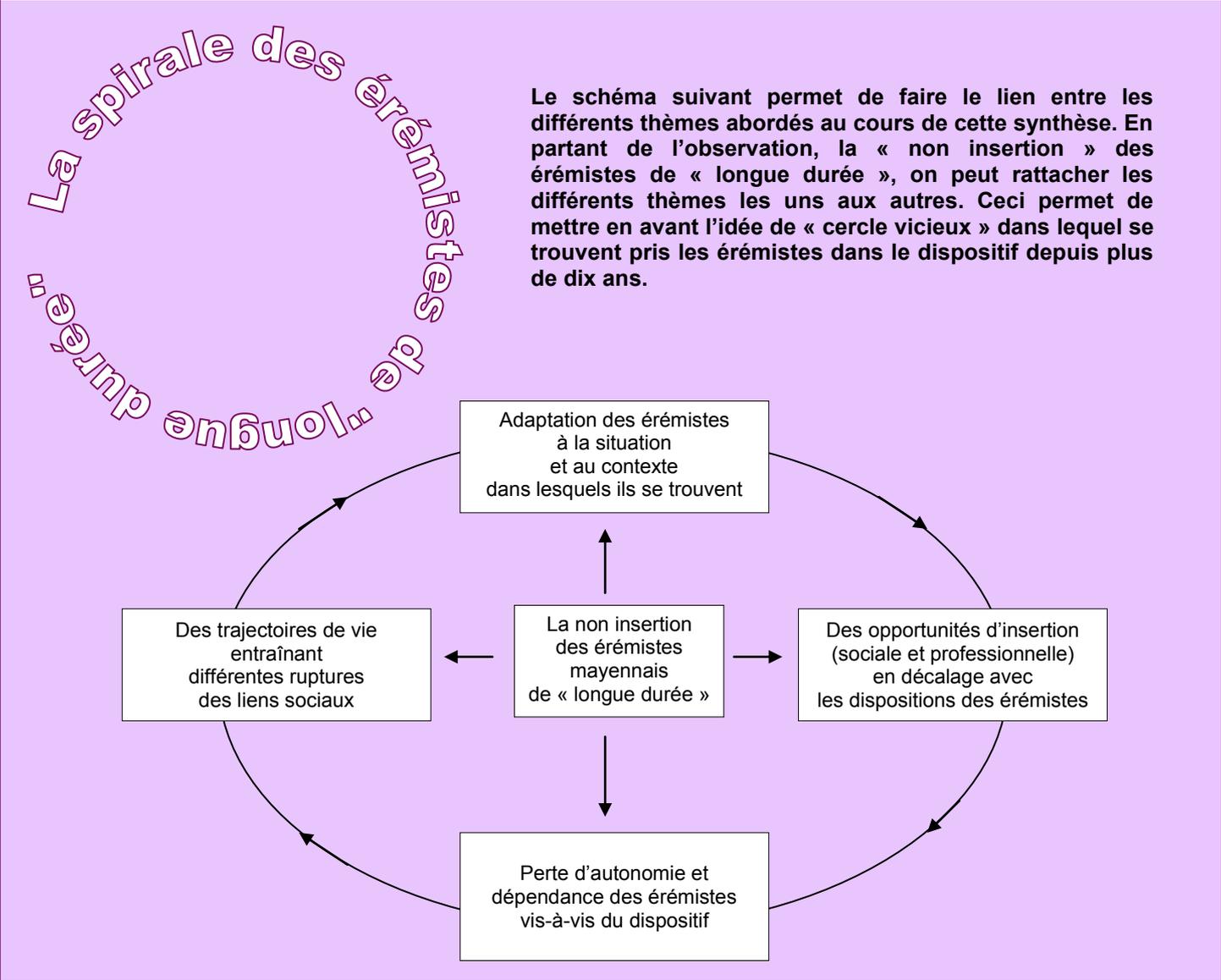
projet. La puissance publique se plaint alors du manque de motivations des « vieux érémites ». Cependant, on peut renverser la remarque : y a-t-il eu une réelle motivation et un réel intérêt de la puissance publique pour mettre en place des réponses adéquates aux personnes inscrites depuis le début du dispositif ?

Dans l'esprit de la loi, le rôle de l'État ne s'arrêtait pas à un rôle d'assistance. Son engagement n'avait pas qu'un simple aspect pécuniaire. Il était aussi impliqué dans le projet d'insertion de l'allocataire. En France métropolitaine, en 2001, à peine 54 % de l'ensemble des bénéficiaires du RMI possédaient un contrat d'insertion (à noter que la Mayenne possède l'un des plus forts taux de contractualisation des érémites avec un taux supérieur à 90 %, ce qui peut expliquer la faible part – 9% – des érémites de « longue durée » au sein de la population érémitique mayennaise).

Or, un contrat d'insertion, un projet d'insertion ne peut être mis en place et ne peut se conclure par une réussite qu'à travers une motivation conjointe et un intérêt mutuel aussi bien de l'État que du bénéficiaire. « *Tout projet,*

même le plus personnel, est fondé sur la logique de l'interaction, écrit Jean-Pierre Boutinet. *C'est parce que l'environnement apparaît comme stimulant qu'un projet va pouvoir progressivement prendre corps (...). Le projet doit pouvoir s'assurer qu'aucune instance ne s'arroge cette pré-tention de se vouloir abusivement propriétaire de ce qui ne lui appartient pas. Il se présente comme une propriété partagée, au sein de laquelle chacun sait reconnaître sa dette »* ⁽⁴⁾.

En définitive, face à cette population érémitique qui s'éloigne de l'insertion professionnelle, quelle place le marché de l'emploi est-il prêt à donner à ces personnes avec le risque de faire vaciller l'économie capitaliste ? Devons-nous laisser ces personnes s'installer durablement au sein du dispositif RMI, des associations et des chantiers d'insertion, au risque de marginaliser et de renfermer davantage cette population sur elle-même ? Bref, quelle place la société française, dans son ensemble, veut-elle donner à cette population ? Mais aussi, est-elle prête à donner la parole à ces « *inutiles du monde* » (Robert Castel) quant à l'élaboration d'une loi portant sur leur avenir ?



⁽⁴⁾ – Jean-Pierre Boutinet, *Anthropologie du projet*. Paris : Presses Universitaires de France, 1990.

Paroles d'enquêtés

Dans les témoignages suivants, différentes réponses aux questions posées lors des entretiens permettent de mieux appréhender les difficultés de cette population. Pour respecter leur anonymat, nous avons remplacé le nom des personnes par une lettre fictive.

La famille

Madame O, 55 ans : « Je suis divorcée depuis treize ans, j'ai huit enfants, mon ex-mari ne m'a payé la pension que pendant cinq ans alors que j'avais encore trois enfants à charge. Je me suis dépouillée pour qu'ils aillent tous à l'école. J'adore mes enfants. J'en ai perdu un, c'est le drame de ma vie... »

L'école

Monsieur H, 41 ans : « J'ai arrêté l'école dès que j'ai pu. J'ai dû arrêter à 16 ans. Je suis analphabète. Dans ma famille, mes deux parents étaient analphabètes et sur les sept enfants, on est trois à être analphabètes (...). Avec le boulot, l'intérim, ils ne veulent pas me remplir les dossiers. À chaque fois, j'ai besoin de demander à quelqu'un de mon entourage, c'est pas toujours évident. Et dès que j'ai un poste, il faut écrire au niveau des heures et tout. En fait, automatiquement, je suis coincé. »

Le parcours professionnel

Monsieur M, 49 ans : « Avec un CAP de typographe, j'ai travaillé à l'imprimerie Floch à 20 ans. Puis il y a eu le service militaire à Saint-Malo où je me suis retrouvé secrétaire en imprimerie. Ça m'a servi. Après, je suis revenu en Mayenne, j'ai trouvé un boulot dans une imprimerie à Laval, puis je suis rentré à Alcatel. J'y suis resté quatorze ans avant de me retrouver licencié comme un malpropre quand il y a eu une vague de licenciements. »

L'état de santé

Monsieur M, 49 ans : « Je ne pense pas que je sois malade. Mais on ne peut pas péter la santé, on ne peut pas être fier et gaillard et dire : " Allez aujourd'hui j'y vais ". Au début, t'es comme ça mais après dix ans de RMI c'est dur, tu perds confiance. T'es pas très bien dans ta tête, tu as envie de rien, tu as du mal à te motiver, donc forcément tu pétes pas la santé. »

La mobilité

Monsieur M, 49 ans : « J'ai mon permis de conduire mais je n'ai pas de voiture depuis 95. J'ai pas les moyens de l'entretenir. Donc, par exemple, je sais qu'ils cherchent des gardes de nuit dans les boîtes. Mais la nuit, il y a pas de bus et je peux pas demander à quelqu'un de m'emmener tous les jours. C'est sûr que la mobilité, c'est un problème ! »

Le fait d'être au RMI

Madame S, 60 ans : « Cet été, j'ai été huit jours sans manger, mes enfants ne le savent pas, je ne vais pas pleurer chez eux dès que j'ai un problème. Il y a quand

même le respect de la personne. Mes frères ne savent pas que je suis au RMI. On est humilié, je vous le dis, j'ai honte. »

Les motivations pour travailler

Monsieur M, 49 ans, différentes formations dans le cadre de son contrat d'insertion : « Il faut aussi nous encourager à cumuler quelque chose. Ça encourage de gagner un peu plus. Tout le monde a envie de bosser mais pas pour rien. Et quand on travaille, tu te dis : " Je vais en profiter pour montrer de quoi je suis capable ". Et puis rien, ça débouche sur rien. Depuis que je suis au RMI, j'ai bâti des projets, mais là j'en n'ai plus. J'arrive à un stade où je suis dégoûté. Ça ne débouche jamais sur rien. »

Monsieur R, 59 ans, faillite lorsqu'il était artisan : « On perd confiance en soi ; ça c'est pas facile, la perte de confiance. Par exemple, quand je vois mon portail qui est en grillage alors que j'ai fabriqué des centaines de portails quand j'étais serrurier, c'est difficile à avaler. »

Le réseau familial et amical

Monsieur F, 40 ans, célibataire : « J'ai ma famille qui m'aide financièrement. Mes amis, je les ai laissés à Marseille. Il me reste des amis à l'hôpital de jour. Le Secours catholique, c'est des connaissances, mais on ne peut pas dire que ce sont des amis. Heureusement que j'ai ma famille pour m'aider pour les déplacements, etc. »

Monsieur M, 49 ans, divorcé : « Ce que l'on me propose, c'est d'être avec des gens qui ont les mêmes problèmes que moi. Je préfère discuter avec des mecs qui ont une vie normale. Ça me fait beaucoup de mal de parler de la misère des autres, je ne le supporte pas. Il y en a qui te tirent vers le haut, mais il y en a aussi qui te font plonger vers le bas. Hélas, je ne vois pas grand monde car je sors de moins en moins et puis pour sortir, il faut de l'argent et ça j'en n'ai pas ! (...) Avec ma mère, j'ai perdu les liens. C'est une génération où le divorce ça ne se faisait pas ; plus le licenciement, le chômage, tout ce qui ne fallait pas pour elle. Les amis, les copains, c'est ceux qui restent, et encore... »

Le travail illégal

Monsieur F, 40 ans : « Et puis pour survivre, il y a toujours la famille ou le travail au noir. Ça, on ne peut pas le dire, mais le travail au noir, ça nous apporte autant au niveau relationnel et financier que le travail dans les associations d'insertion. »